

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 11 décembre 2019 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire

NOR : JUSC1935558A

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 11 décembre 2019, la session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire pour l'année 2020 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu du 20 au 29 avril 2020 ;
- l'épreuve orale d'admission aura lieu du 2 au 5 juin 2020.

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Les demandes d'inscription à l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire devront être adressées par les candidats dans les conditions prévues par l'article A. 812-4 du code du commerce, à la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01, au plus tard le 20 janvier 2020.